



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Etat-major du Commandement de L'Instruction
Appui à l'Instruction
Tir et activités hors du service.

Officier Fédéral de tir Arr. 1

Lt col Richard ANDRE
Of féd de tir arr. 1
Rue du Petit Carroz 2
1169 YENS. VD

1169 Yens, le 19 février 2025

**A toutes les sociétés de tir de l'arrondissement
fédéral de tir 1 concernées par
les CMT/CRMT 300m/50-25m**

Arr. féd. de tir 1 – Formations 2025 - CMT/CRMT **Informations et inscriptions**

Mesdames, Messieurs les Présidents, Chers Amis tireurs.

En référence à l'objet cité en titre j'ai l'avantage de vous faire parvenir les informations préalables ainsi que les directives d'inscriptions pour les **CMT et CRMT 2025 de l'Arr. féd de tir 1**.

Vous trouverez, en « pièce jointe » de ce courrier, le document portant sur les directives d'inscriptions, la désignation et le calendrier des CMT/CRMT 2025 de notre Arrondissement.

Il est précisé que

- Depuis l'introduction du SAT-Admin, **les inscriptions se font directement et uniquement sur l'application, sous l'onglet « Administration des cours »**
- **Tenant compte du fait qu'il est nécessaire d'avoir un « login » pour accéder au SAT-Admin, les inscriptions sont placées sous l'entière responsabilité et à la charge des Sociétés.**
- Tous les cours se dérouleront dans les installations et infrastructures de la place d'armes de Bière.
- Tous les cours disponibles sont en mode « **Publié** » sur le SAT-Admin.
- Les délai d'inscriptions sont mentionnés sur l'application SAT-Admin.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir faire diligence et de procéder **rapidement** à l'inscription des membres de vos sociétés intéressés à participer **aux CMT/CRMT 2025**.

Les conditions requises pour la participation à un CMT sont précisées dans l'ordonnance du CF sur le tir hors du service, à son article 13.

Ces conditions sont restrictives et il n'est pas possible d'inscrire un candidat qui ne les remplit pas.

Abstraction faite des conditions réglementaires, il serait tout de même souhaitable de veiller à ce que les candidats à un CMT

- Montrent un intérêt marqué pour le tir.
- Aient un minimum de connaissance tant du tir que de l'administration d'une société.
- Connaissent le F ass 90 ou le Pist 75.
- Occupent ou soient appelés à occuper une fonction cadre dans une société de tir.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Etat-major du Commandement de L'Instruction
Appui à l'Instruction
Tir et activités hors du service.

Officier Fédéral de tir Arr. 1

- Aient déjà accompli quelques exercices fédéraux.
- Aient accompli un cours de jeunes tireurs.

Doivent également être pris en compte les éléments ci-après

- Les candidats à une formation de « **Directeur de Cours de Jeunes tireurs** » doivent avoir obtenu, préalablement à leur participation, **le statut de MT fusil**.
Il y a dès lors lieu d'anticiper pour les membres de vos sociétés qui envisagent de s'inscrire à un cours de « **Directeur de Cours de Jeunes tireurs** » cette année.
- Les personnes déclarées « **inapte au service** » ou incorporées au « **service civil** » ne peuvent pas participer à un Cours de moniteurs de tir. Les sociétés doivent contrôler ces situations avant de procéder à l'inscription des candidats.
- A des fins de rationalisation et d'économie, la transmission des documents et les échanges avec les participants se font uniquement par courriel. A cet effet, il y a lieu de mentionner l'adresse courriel **personnelle** du candidat sur le bulletin d'inscription.
- En raison des restrictions d'utilisation en vigueur sur la place d'Armes, il n'est pas possible, pour les participants aux cours, de bénéficier d'un hébergement en caserne.

Je vous remercie de l'attention portée à ces lignes, de la suite que vous ne manquerez pas de leur donner, de votre étroite collaboration et de votre travail. J'espère vivement que vous mettrez tout en œuvre pour trouver des candidats compétents et motivés qui représentent l'avenir de vos sociétés.

Dans l'attente d'un grand nombre d'inscriptions et du plaisir d'une prochaine rencontre, je vous prie de recevoir, **Mesdames, Messieurs les Présidents, Chers Amis tireurs**, mes respectueuses salutations.

Of féd de tir arr. 1

Lt-col Richard ANDRE

Annexes (par Courriel)

- ❑ **Document de planification des Cours de formation et de répétition 2025 pour MT.**

Va à (par Courriel)

- ❑ **A toutes les sociétés de l'arr. féd. de tir 1, pour transmission à leurs membres intéressés et pour donner la suite administrative qui convient.**

Pour info (par Courriel)

- ❑ Tous les Présidents et Membres des CCT de l'arr. féd. de tir 1
- ❑ Team d'instruction et de formation de l'arr. féd. de tir 1
- ❑ SSCM-Div. AOS - VD
- ❑ OCPPAM-SPCAM - GE
- ❑ AVTS-VD
- ❑ ASGT-VD
- ❑ SAT-CH
- ❑ Intendance de la Place d'Armes de Bière